



Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre et Miquelon

Saint-Pierre, le 24 janvier 2014

■ Direction Générale des Services
Le Directeur Général

N/Réf. : 80/2014

Affaire suivie par Arnaud POIRIER

☎ : 05.08.41.01.02

✉ : arnaud.poirier@ct975.fr

Madame Karine CLAIREAUX
Sénateur-Maire
24, rue de Paris
BP 4213
97500 SAINT-PIERRE

Objet : Entretien des Espaces Verts

Madame le Sénateur-Maire,

Depuis plusieurs années, l'entretien des espaces verts de nos collectivités respectives s'est fait de manière commune soit à l'aide d'un service dédié « mixte et partagé » géré par la Direction de l'Équipement, soit plus récemment par le biais d'une convention. Ce mode de fonctionnement par convention, mis en œuvre jusqu'en 2013, a été pointé par la Chambre Territoriale des Comptes dans ses rapports.

Sur les exercices 2012 et 2013, et pour faire suite à votre courrier du 3 janvier 2014, la Collectivité Territoriale a honoré sa contrepartie financière telle que prévue par les conventions s'y rapportant. Je souhaite simplement, conformément à ma demande du 19 décembre 2013, obtenir le même type de justificatif sommaire pour le deuxième semestre 2012 que ceux que vous avez fournis pour l'année 2013. Ce document sera annexé aux pièces comptables.

Pour l'avenir, les modes de fonctionnement possibles sont très restreints. Ils peuvent consister en la mise en commun des moyens dans le cadre d'un syndicat mixte mais vous avez toujours écarté cette possibilité. L'autre solution consiste pour la Collectivité Territoriale à gérer directement l'entretien de ses espaces verts sans toutefois avoir l'intention de le faire en régie.

En conséquence, un marché public pourrait être passé avec votre commune selon la procédure de l'article 35-II du Code des Marchés Publics pour une année. Par la suite une consultation, à laquelle vous pourriez répondre, serait lancée pour une durée de 4 années à compter de l'exercice 2015. Je vous propose donc de m'adresser, tel que convenu avec vos services le 11 avril 2013, l'étendue des prestations réalisées sur les espaces verts de la Collectivité Territoriale.

Au final, il restera à régler la question de l'utilisation des biens Territoriaux par vos services dans le cadre de l'exercice de cette mission (bâtiment, serre, terrains, biens mobiliers, ...).

Veillez agréer, Madame le Sénateur-Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président


Stéphane BÉGIN